



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de publication : 07 juillet 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 46/21

Objet

Pacte Territorial 2020-2026
/ Schéma de Mutualisation
des Services

Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P. Cuinet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, N. Jeannet à J.M. Sermier, C. Nonnotte-Bouton à J.P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M. Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, A. Douzenel, G. Ginet, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, M. Mbitel, E. Pauvret, H. Prat.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39-1,

Les établissements publics de coopération intercommunale ont l’obligation d’établir un schéma de mutualisation des services à l’échelle de leur territoire, pour la durée du mandat.

Fruit d'une réelle démarche de concertation, ce schéma de mutualisation a été co-construit en plusieurs étapes et élaboré à l'issue de travaux préparatoires qui ont associé l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour objectifs :

- ➔ La recherche d'efficacité et d'efficience dans l'action publique locale,

- ➔ Le développement de la culture et de l'esprit intercommunaux entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- ➔ La prise en compte de la transition écologique, dans l'élaboration des nouvelles actions proposées.

Pour répondre à ces objectifs, 9 fiches actions ont été élaborées, portant sur les thématiques suivantes :

- Mettre en commun / partager le matériel technique
- Créer et développer un réseau d'échanges entre les agents territoriaux du Grand Dole
- Mettre en place une cellule d'expertise technique pour les communes
- Optimiser les achats
- Développer une expertise informatique et numérique pour les communes
- Organiser des ateliers numériques dans les communes à destination des habitants
- Développer un service de prévention et santé au travail
- Continuer le développement du service de remplacement des agents communaux
- Renforcer l'ingénierie sur l'ensemble du territoire (services communs)

Le Schéma de Mutualisation des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est applicable pour la durée du mandat (2020-2026) et constituera l'un des quatre volets du PACTE TERRITORIAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comprenant :

1. Le Projet de Territoire
2. Le Pacte de Gouvernance
3. Le Schéma de Mutualisation des Services
4. Le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le Schéma de Mutualisation des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le mandat 2020-2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 29 juin 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communes membres de la CAGD

